Publication internet 01/09/2022

Envoyé en préfecture le 25/08/2022

Reçu en préfecture le 25/08/2022

DÉCISION Nº ID: 072-217201805-20220721-202208-AR

du 21 JUILLET 2022

Le Maire de Mamers,

En vertu de la délibération 2020/035 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,

DECIDE de fixer les tarifs de location de salles de la manière suivante à compter du 1er septembre 2022:

Abroge et remplace la décision 2021/09

★ <u>THÉÂTRE</u> :	MAMERS	HORS MAMERS
Par jour d'occupation	170 €	220 €
Week-end (samedi+ dimanche)	280 €	380 €
Forfait redevance chauffage du 15 octobre au 15 mai	90 €	90 €

→ Tarification particulière pour la Communauté de Commune Maine Saosnois :

40 € par jour d'occupation du 16 mai au 14 octobre 70 € par jour d'occupation du 15 octobre au 15 mai

★ <u>SALLE DES FÊTES :</u>	MAMERS	HORS MAMERS
Par jour d'occupation	170 €	220 €
Week-end (samedi+ dimanche)	280 €	380 €
Forfait supplément cuisine	70 €	120 €
Forfait redevance chauffage du 15 octobre au 15 mai	90 €	90 €
→ Tarification particulière pour toutes les manifestations à bu sans application du forfait chauffage (tarif unique sur l'ann- gratuit pour toutes les écoles de Mamers (publiques et priv	ée) 240 €	300 €

THÉÂTRE et/ou SALLE DES FÊTES

Tarification particulière pour les associations culturelles de Mamers (activité théâtre, danse, musique, ...) ou association en résidence

- Redevance journalière (sans application redevance chauffage)
- gratuit pour les manifestations au profit d'oeuvres caritatives

★ <u>SALLE SAINT LOUIS</u> :	MAMERS	HORS MAMERS
Par jour d'occupation	110 €	155 €
Week-end (samedi + dimanche)	170 €	220 €
Forfait redevance chauffage du 15 octobre au 15 mai	50 €	50 €

Tarification particulière pour les Noël des comités d'entreprises de Mamers : application uniquement forfait redevance chauffage:

50 € - salle Saint Louis

90 € - salle des fêtes et/ou théâtre

★ SALLE DE L'HORLOGE :

15€ Redevance horaire (activité sportive ou culturelle)

★ SALLES DES PERMANENCES & SALLE DU CLOÎTRE :

50 € Redevance journalière (réunion, stage, entretien...)

Fait et publié à Mamers, le 21 juillet 2022

Le Maire

Frédéric BEAUCHEF

Hôtel de Ville – 1, Place de la République – CS 60135 – 72600 MAMERS Tél : 02 43 31 50 00 – Fax : 02 43 97 38 65 – Email : mairie.mamers@wanadoo,fr